ACTIONS SYNDICALES DU 28 AVRIL 2025

Communication
FNTVC CGT

la cgt
FÉDÉRATION
VERRE & CÉRAMIQUE

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

POUR EN FINIR AVEC LES MORT·ES ET LES BLESSÉ·ES AU TRAVAIL

Dans le cadre de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, votre fédération vous propose d'organiser des rassemblements et actions partout en France le 28 avril.

L'hécatombe d'accidents graves peut et doit être enrayée.

Le gouvernement et les employeurs se sont trop longtemps dérobés à leurs obligations. Il est temps d'en finir et de mettre en place les mesures de préventions et les moyens nécessaires.

- **La journée internationale de la santé et de la sécurité au travail** (officiellement le 28 avril) est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleuses et des travailleurs.
- Votre fédération s'engage activement dans cette journée **pour défendre les droits des travailleuses et des travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail.**
- En 2023 plus de **3 millions de décès** liés aux accidents du travail selon (OIT) et **395 millions de travailleuses et travailleurs dans le monde ont également subit des lésions professionnelles non mortelles**.

Situation arrêtée en 2023 en France

Un scandale national

En France, selon le bilan de la Sécurité sociale, il y a eu **1287 morts au travail et du fait du travail en 2023**, soit **quatre par jour environs**.

Traitées le plus souvent comme des faits divers. Pour autant, ces chiffres sont inférieurs à la réalité : le régime agricole, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleuses et travailleurs indépendant·es ne rentrent pas dans les statistiques.

Dans le détail, en 2023, **759 salariés·es sont mort·es au travail**, 332 dans un accident de trajet domicile-travail et 196 suite à une maladie professionnelle.

Des morts au travail qui explosent depuis la suppression des CHSCT

Suite à la mise en œuvre des ordonnances « Macron » et la suppression des CHSCT, le nombre de morts au travail explose depuis 2019 pour atteindre un record en 2023 ! Cette hécatombe ne peut plus durer !

ACCIDENTS DU TRAVAIL MORTELS, DONC, 7229 SALARIES DEPUIS 2012

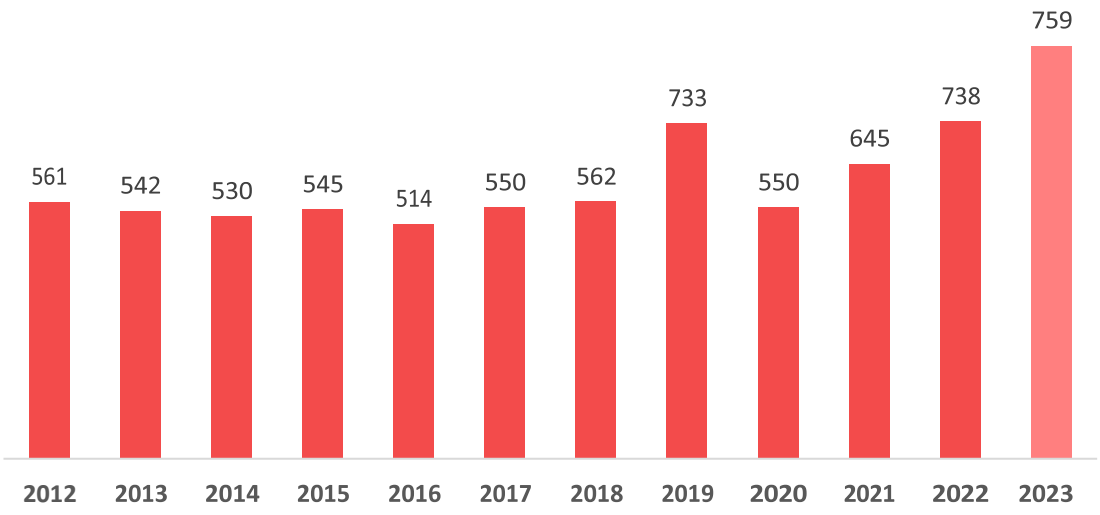

Situation dans nos 5 champs professionnels

IDCC	NOMBRES ENTREPRISES	NOMBRES ETABLISSEMENTS	NOMBRES DE SALARIES	NB ENTREPRISES BENEFICIER DES FONDS OPCO EN 2023
1821 - CRISTAL OPCO2I	384	350	**9100**	124
669 - VERRE MECA OPCO2I	117	176	**22820**	53
1558 - CERAMIQUE OPCO2I	496	619	**8150**	146
1170 - TUILE ET BRIQUE OPCO2I	79	137	**4980**	26
1499 - MIROITERIE OPCO EP	473	616	**9024**	?
TOTAL IDCC	**1549**	**1898**	**54074**	**349 ?**

Effectifs 2023

Industrie de fabrication mécanique du verre IDCC 669

Chiffres issus de l'enquête de branche avec les données 2023

Répondants à l'enquête 24 entreprises pour 16959

Nombre moyen de jours d'absence selon Le sexeEn 2023

Hommes	Femmes	Ensemble
17,5 j/sal.	17,5 j/sal.	**17,5 j/sal.**

Répartition des jours d'absence Selon LesMotifs en 2023

	Hommes	Femmes
Maladie	84%	76%
Maladies Professionnelles	2%	1%
Accidents du travail	7%	6,5%
Accidents de trajet	0,5%	< 0,5%
Maternité / paternité	2,5%	13%
Enfants malades	< 0,5%	< 0,5%
Sans Justification	4%	3%
Ensemble	**100%**	**100%**

Sur 16959 salariés recensés, 8.75% moyenne ont subi des lésions professionnelles non mortelles, donc 1484 salariés femmes ou hommes

Professions regroupées de Cristal, du Verre et du Vitrail (IDCC1821)

Chiffres issus de l'enquête de branche avec les données 2022.

Répondants à l'enquête 19 entreprises pour 4781 salariés

Nombre de jours d'absence En Moyenne par Salarié (Hors Congés maternité et Paternité) en 2022

	Hommes	Femmes	Ensemble
CDI	17 j/sal.	24,5 j/sal.	**20,5 j/sal.**
CDD	17 j/sal.	28,5 j/sal.	**22 j/sal.**
Ensemble	**17 j/sal.**	**25 j/sal.**	**20,5 j/sal.**

Répartition des jours d'absence selon les Motifs *(Hors congés maternité et paternité)*

	Hommes CDI	Hommes CDD	Femmes CDI	Femmes CDD
Maladie	82,5 %	49 %	76 %	84 %
Maladies Professionnelles	7,5 %	0 %	17 %	0,5 %
Accidents du Travail	7 %	6 %	5 %	0 %
Accidents de Trajet	1 %	4 %	0,5 %	0 %
Enfants malades	0,5 %	2 %	0,5 %	2 %
Sans Justification	1,5 %	39 %	1 %	13,5 %
Ensemble	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Sur 4781 salariés recensés, 12.12% en moyenne ont subi des lésions professionnelles non mortelles, donc 580 salariés femmes ou hommes

Fédération Française des tuiles et briques (IDCC 1170).

Chiffres issus du rapport social de branche avec les données

Répondants à l'enquête 22 entreprises pour 5249 salariés 2023.

Le rapport de branche de 2024 ne donne aucune donnée sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet.

Branche professionnelle miroiterie transformation et négoce du verre (IDCC1499).

Chiffres issus du panorama de branche OPCO EP avec les données 2023

9024 Salariés pour 616 établissements et entreprises

Le panorama de branche de 2023 ne donne aucune donnée sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet.

Les industries céramiques de France (IDCC1558).

8150 salariés pour 619 établissements ou entreprises.

Aucunes données de branche sont disponibles ce jour, nous n'avons pas de rapport de branche sur les données des accidents de travail, trajets et Maladie professionnelle

Les accidents du travail en France de 2017 à 2022

En 2022, sur le champ des salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole, ainsi que des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière, 679 200 accidents du travail avec au moins un jour d'arrêt sont comptabilisés en France hors Mayotte.

Nombre d'accidents du travail par secteur d'activité de 2017 à 2022

Secteur	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agriculture, sylviculture et pêche	13 320	14 600	15 260	13 950	14 330	13 920
Industries extractives	580	600	570	540	600	500
Industrie manufacturière	85 370	87 920	87 760	72 560	79 700	72 520
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	310	350	350	290	320	310
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	8 500	8 720	8 550	7 490	8 090	6 990
Construction	80 950	82 380	82 260	72 100	83 490	75 140
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	101 360	103 770	103 760	88 990	96 860	89 310
Transports et entreposage	64 270	65 970	66 590	54 630	62 760	59 460
Hébergement et restauration	40 390	41 050	41 320	28 660	28 290	34 660

Pour notre fédération

Les chiffres d'accident *MORTEL* mondial font froid dans le dos !!!

Les chiffres dans le pays des droits de l'homme (La France soi-disant) font également très peur, l'avenir des salariés c'est quoi, C'est être casser ou mourir au travail.

Ou, alors attendre une retraite à 64 ans complétement briser par les conditions de travail.

Deux branches sur cinq établissent un panorama de branche en incluant à la demande des délégués de branche CGT les données sur les accidents du travail, accident de trajets et maladie professionnelles. Il est temps de demandé aux autres branches de faire de même.

Les données sorties des panoramas de branches quand ils existent sont très intéressantes a exploités et démontrent que la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs de nos champs professionnels reste et encore mal respecter par les entreprises.

Il nous faut appuyer fortement dans les négociations futures sur les conditions de travail dans les entreprises et les branches professionnelles afin d'ouvrir les yeux et qu'ils y ai une vrai prise de conscience des patrons sur la santé des travailleuses et des travailleurs.

Faisons respecter les revendication CGT sur la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs par des actions le 28 avril 2025.

Votre fédération dit non !

NOUS DEVONS AVOIR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Une responsabilité de l'employeur

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des salarié·es. La liberté d'entreprendre ne doit pas se substituer aux obligations de protéger la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs !!!

Des accidents qui peuvent être évités

Ces accidents ne sont jamais purement le fruit du hasard**. Ils sont très souvent le résultat de choix patronaux délibérés pour maximiser les profits**. Les cadences effrénées, le matériel défectueux et les organisations du travail délétères sont des facteurs aggravant des risques professionnels.

Les actions dissuasives sont insuffisantes, les contrôles trop rarement réalisés. **C'est le résultat des effectifs insuffisants**, tant pour les inspecteur·ices du travail que pour les contrôleuses Carsat. Sur ce point aussi les pouvoirs publics devront agir !

Revendications de la CGT

Pour la CGT, combattre les risques au travail nécessite de renforcer les droits et le pouvoir d'agir dans les entreprises. Nous exigeons, dans nos entreprises, établissements, administrations :

Une politique pénale du travail sévère condamnant fermement les employeurs responsables d'accidents graves au travail.

L'interdiction de plus d'un niveau de sous-traitance, la suppression du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités des donneurs d'ordre.

La suppression des dérogations pour l'affectation des jeunes à des travaux dits « dangereux ».

Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :

- Le renforcement de la protection des travailleur·ses et le respect du droit de retrait ;
- Une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- L'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- Un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié·es ;
- Le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;
- Un nombre suffisant d'inspecteur·ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur·ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- L'indépendance de tou·tes les acteur·ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

Mobilisations

Ce 28 avril sont organisés des rassemblements dans les entreprises, des manifestations. Ces mobilisations seront aussi le relais des actions quotidiennes des militantes et militants dans les entreprises sur ces questions essentielles de conditions de travail.

Votre fédération vous propose de mener des actions à votre décisions le lundi 28 avril pour montrer votre mécontentement et pour crier haut et fort devant vos PATRONS les revendications de notre CGT en hommages à tous les salariés meurtris dans leurs chairs depuis des années par les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles.